

L'écho du village



Sommaire

P. 2 – Mot du Maire

P. 3/4/5 – Infos diverses

P. 6/7 – Budget Communal

P. 8/9 – Vie du Village

P. 10 – École

P. 11 – Infos pratiques

P. 12 – Agenda

LE MOT DU MAIRE



Chers amis,

Les élections sont désormais terminées. Elles se sont parfaitement bien déroulées, ce qui au passage, n'est pas que le fruit du hasard. Chacun a pris sa part dans cette tâche importante et grâce à une mobilisation de tous, le résultat est là, un bon déroulement des scrutins. Merci à tous mes collègues, Hélène, notre secrétaire et responsable de l'organisation, ainsi

qu'aux bénévoles qui nous ont prêtés main forte.

Maintenant il nous faut nous recentrer sur tous les dossiers en cours. Notre plus grande préoccupation étant la baisse des dotations de l'état. Elle nous inquiète. A cela s'ajoute la suppression de la taxe d'habitation qui ne sera jamais parfaitement compensée dans le temps ?

Sans compter les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), dont nous avons toujours souhaité la gratuité, ne peuvent plus l'être et doivent désormais faire l'objet d'une nécessaire participation des parents. Nous le regrettons pour des raisons d'équité. Nous espérons que l'Etat finisse par assumer cet aspect très éducatif au même titre que l'éducation scolaire dans son ensemble.

Inévitablement donc, la perspective d'augmenter nos taxes (dès 2018) semble incontournable car nous sommes globalement étranglés, malheureusement, comme de nombreuses communes.

Bretelle et logements

Ces deux dossiers font désormais figure de vieux serpents de mer.

Concernant la bretelle, dans le dernier bulletin je précisais déjà que tout était juridiquement prêt et qu'il ne nous manquait plus que l'argent des ventes de nos derniers lots au centre du village afin d'engager les travaux sans contracter de nouveaux emprunts.

C'est encore le cas à ce jour puisque nos 3 derniers terrains sont toujours en vente.

« Pour ce qui est de nos logements locatifs-sociaux, un certain retard, lié à une négociation difficile autour de la vente du local à la commune, nous entraîne vers un report du début des travaux.

Rappelons que ce local nous permettra de créer un espace nécessaire afin d'accueillir infirmières et/ou kinésithérapeutes puisque la demande est là.

Espérons malgré tout que la première pierre soit posée d'ici cette fin d'année ou début 2018 ? »

École

Le départ d'Emmanuelle Favretto, notre directrice, nous affecte quelque peu. Son engagement, son professionnalisme ainsi que son enthousiasme nous manqueront.

Une toute jeune directrice, Gwendoline ZOPPET, va donc prendre le relais, aidée par Sandrine, Sandra, Isabelle, Sabine et l'ensemble du personnel. Notre chance malgré tout, aura toujours été d'avoir une équipe remarquable et nul doute que ce sera encore le cas.

Bonne chance Emmanuelle et bienvenue à vous Gwendoline.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Souvenons-nous que la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) modifie et impose en profondeur nos vieux réflexes, par exemple l'urbanisation ne doit absolument plus dévorer *inutilement* le moindre m2 de terres agricoles. Autre exemple, les friches commerciales : STOP ! Elles doivent disparaître, etc...

En cascade, une partie de nos projets communaux, vous l'avez compris, ne sera acceptée que si elle respecte la logique que nous impose cette loi. Sans oublier la longue liste de tout ce qui peut et doit améliorer notre bilan carbone (espaces verts, transports en commun, parkings relai, pistes cyclables...etc).

Les réunions se succèdent les unes après les autres, pour l'instant avec les élus de l'agglomération. Retenez qu'une adresse mail est à votre disposition : concertation.plui@agglo-pau.fr, afin d'y recueillir d'éventuelles observations de votre part. Par ailleurs, un site explique la démarche et les objectifs du PLUi à l'adresse suivante : <http://www.agglo-pau.fr>.

Les vacances d'été approchent, à tous je vous souhaite d'en profiter largement.

Michel Plissonneau

INFOS DIVERSES

RÈGLES DE VOISINAGE

Règlement sanitaire départemental relatif à la lutte contre les bruits de voisinage. Arrêté préfectoral du 31 Mars 1994.

Il est rappelé aux riverains que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses...) ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes les mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, le risque de gêne ne peut être écarté alors ces travaux devront être exécutés :

- * Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- * Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- * Une tolérance existe pour les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Monsieur Jean-Paul MATTEI a été élu pour représenter notre circonscription à l'Assemblée Nationale.

101 ANS !

Joyeux anniversaire à Simone et rendez-vous pris pour l'année prochaine !



CHANGEMENT DE FACTEUR

Après avoir sillonné notre village pour distribuer le courrier, et rendu de nombreux services à tous pendant 30 ans, Michel DASTE, notre facteur a pris une retraite bien méritée. Nous le remercions pour sa générosité et sa gentillesse et nous lui souhaitons une belle continuation en espérant le revoir à l'occasion.

Nous souhaitons la bienvenue à Yves GALLAIRE, son successeur.

Pour faciliter sa tâche, merci d'inscrire lisiblement vos noms et adresses sur vos boîtes aux lettres.



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Le Ministère de l'Intérieur a décidé que dans la Région Nouvelle Aquitaine, et à compter du 15 mars 2017, la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports serait harmonisée et basée sur un dispositif de recueil de données biométriques.

Il en résulte que seules les mairies actuellement équipées (27 communes) pour la délivrance des passeports biométriques, pourront traiter les demandes de CNI de toutes les communes du département.

Depuis le 15 mars 2017, les administrés de Sendets devront donc se rendre dans l'une des mairies suivantes les plus proches pour leurs demandes de CNI : Pau, Morlâas ou Soumoulou.

INFOS DIVERSES



RECENSEMENT

Au 1^{er} Janvier 2017, la population sendetsoise déclarée par l'INSEE, s'élevait à 962 habitants (dernier recensement effectué en Janvier 2013). Celui-ci ayant lieu tous les 5 ans, deux agents recenseurs se présenteront à votre domicile entre le 18 Janvier et le 17 Février 2018. Nous vous communiquerons dans le bulletin de Décembre 2017 leurs identités dès que les personnes auront été recrutées.

BOÎTE À LIRE

Depuis le 2 Janvier 2017, la « boîte à lire » est opérationnelle. L'objectif de ce dispositif est « Le plaisir de lire et de faire lire ». Le principe en est simple, vous déposez un livre qui vous a plu et que vous souhaitez partager et vous repartez avec un livre que vous avez choisi. Le stock d'amorçage a été fourni par l'agglomération, bien entendu, les magazines périmés, les ouvrages tachés ou dégradés ne sont pas acceptés. Bonne lecture !



PACS (PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ) – NOUVEAUTÉ :

Le PACS est un contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de même sexe ou pas, pour organiser leur vie commune, actuellement enregistré auprès des greffes des Tribunaux d'Instance.

La loi de modernisation de la justice du XX^e siècle prévoit qu'à compter du **1^{er} Novembre 2017, les Officiers de l'Etat Civil, les Maires (ou personnes déléguées par le Maire) auront la gestion de l'enregistrement, de la modification et la dissolution des PACS.**

A compter de cette date, toute demande de PACS devra donc être transmise au Maire de la commune dans laquelle la résidence des deux personnes est déclarée.

URBANISME :

CLÔTURES

Afin de préserver une cohérence des créations de clôture sur l'ensemble du territoire de la commune, le Conseil Municipal a décidé par délibération du 17 Mai 2017, que toute réalisation de clôtures en limites séparatives privées et/ou en limite du domaine public, devra faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux en Mairie. Une fois que le Maire aura délivré l'autorisation par arrêté, le pétitionnaire pourra réaliser les travaux.

Les types de clôtures concernées par cette obligation sont : murs, portails, ouvrages à claire-voie (parois ajourées), treillis, pieux, palissades, ouvrages métalliques, grilles.

Les demandes de clôtures concernant les limites avec le domaine public devront obligatoirement respecter les prescriptions fixées dans le Plan Local d'Urbanisme : « Les murettes ne dépasseront pas 1.40 m par rapport au niveau de la route et si une partie amovible est ajoutée l'ensemble ne devra pas dépasser une hauteur 2 m.

BUSAGE DES ACCÈS DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Par délibération du 14 Mars 2012, le Conseil Municipal a fixé les prescriptions à respecter lors du busage des accès par les pétitionnaires, sur leurs propriétés en limite du domaine public. Ces derniers doivent effectuer une demande écrite en Mairie et installer des buses en béton armé de diamètre 400mm avec têtes de pont, après accord.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Lorsque vous constatez qu'un lampadaire est en panne dans votre rue, merci de le signaler à la mairie au 05.59.81.78.98 ou par mail : mairie.sendets@wanadoo.fr

MÉTHANISATION

L'association METHAGRI PAU EST poursuit son chemin en vue de la réalisation d'une unité de méthanisation à Artigueloutan. Elle est aujourd'hui composée de 12 agriculteurs regroupés au sein d'une SAS (société par actions simplifiée). Après le départ de deux agriculteurs, qui lancent leur propre projet de méthanisation à Nousty, l'association s'est enrichie de la venue du Domaine de SERS. Le projet devient ainsi un investissement de dimension communautaire et s'inscrit parfaitement dans la logique des travaux menés actuellement par la communauté en vue de l'élaboration de notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La promotion des énergies renouvelables par la transformation d'effluents d'élevage (ou autres déchets) illustre la politique menée par les élus de la communauté et conforte les efforts de nos agriculteurs . Ainsi, les lisiers ne seront plus épandus mais acheminés vers cette unité ce qui réduira considérablement les nuisances olfactives connues ces derniers temps lors des fortes chaleurs.

INFOS DIVERSES

SECRETARIAT DE MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Le Mardi de 8h30 à 12 h

Le Mercredi de 13h30 à 18h

Le Vendredi de 13h30 à 18h

Durant les congés de la secrétaire du 20 Juillet au 4 Août 2017, la mairie sera ouverte les jours suivants :

- Jeudi 20 Juillet de 9h à 12h00
- Mercredi 26 Juillet de 13h30 à 18h
- Jeudi 27 Juillet de 9h00 à 12h00
- Mercredi 2 Août de 13h30 à 18h00
- Jeudi 3 Août de 9h00 à 12h00

Le maire se tient disponible en mairie toutes les fins de matinée de préférence sur rendez-vous.

N'hésitez pas à le contacter en cas de problème.

Tel : 05.59.81.78.98

email : mairie.sendets@wanadoo.fr

Site internet : www.sendets-64.fr

COLLECTE DES DÉCHETS

Collecte **BAC JAUNE** : le **MARDI APRES-MIDI UNE SEMAINE SUR DEUX** - Sortir vos déchets avant 12h30.

Collecte des **BIODECHETS** : le **LUNDI MATIN** Sortir votre bac la veille au soir.

Collecte des **ORDURES MENAGERES** : le **JEUDI APRES-MIDI CHAQUE SEMAINE** - Sortir vos déchets avant 12h30.

Principe des jours de rattrapage en cas de jours fériés

- Le rattrapage des collectes à lieu le samedi :
- Samedi précédent, si le jour férié tombe un lundi ou un mardi
- Samedi suivant, si le jour férié tombe un mercredi, jeudi et vendredi.

Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.

PLAN CANICULE 2017

La veille saisonnière destinée à prévenir et à lutter contre les conséquences d'une canicule a été déclenchée le 1^{er} Juin et se clôturera le 31 Août sauf si des conditions climatiques particulières justifiaient son maintien. Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, vous pouvez vous inscrire sur le registre communal en contactant le secrétariat de mairie au 05.59.81.78.98.

FOYER MUNICIPAL

Par décision municipale, le foyer municipal est exclusivement loué aux habitants de Sendets pour une somme de 220 € pour une location du vendredi soir 17h au dimanche soir.

Les demandes de location pour les jours fériés tombant en semaine seront acceptées sauf nécessités de service inhérentes au fonctionnement de la commune.

Une caution de 800 € est demandée pour tous, ainsi qu'une « attestation d'assurance responsabilité civile ». La caution sera rendue après remise en état des lieux (intérieur et extérieur) et restitution du matériel mis à disposition.

Le mobilier (tables et chaises) ne sera mis à disposition que dans le cadre de la location de la salle. Toutefois l'ancien mobilier reste à votre disposition gratuitement pour des usages personnels à domicile. Pour toute demande s'adresser à la Mairie

ASSOCIATIONS

A.L.E.C.S (Association Loisirs Echanges et Culture de Sendets) : Président Jean-Luc LE BŒUF (05.59.81.80.43)

A.S.S.S (Association Sendets Sport et solidarité) : Président Nicolas BERNATAS (06.47.96.11.53)

U.S.S (Union Sportive de Sendets) : Président Christian LAFITTAU (06.72.35.92.57)

Association SENDETS RANDO : Président Claude LASSERRE (05.59.81.72.33)

A.C.C.A (Association communale de chasse) : Président Francis POURTAU (05.59.81.72.85)

A.A.C.S (Amicale des Anciens Combattants de Sendets) : Président Guy DAVID (05.59.81.71.94)

A.E.P.S (Association Ecole Publique de Sendets) : Présidente Emmanuelle FAVRETTO (05.59.81.70.30)

A.P.E.E.S (Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Sendets) : Présidente Aurélie MALDONADO (06.85.12.68.58)

A.R.S. (Association des Retraités et Sympathisants de Sendets) : Président Jean-Paul BERNATAS (05.47.92.12.79)

Comité des Fêtes : Présidents Alexandre AUDOUARD (06.87.12.73.25) et Thomas PEDEBEARN (06.13.29.12.44)

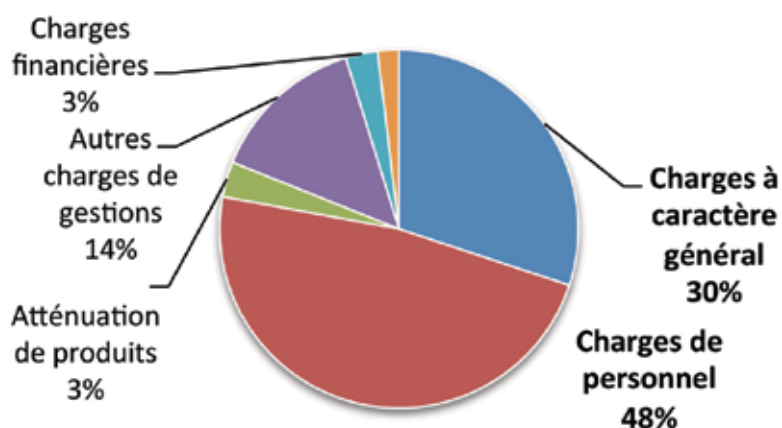
Association Imaginessence : Présidente Laurence BERNATAS (06.16.55.20.63)

BUDGET COMMUNAL

Le budget communal se présente en deux parties :

- une section **FONCTIONNEMENT**, qui retrace toutes les opérations de gestion courante et régulière de la commune (dépendances et recettes)

DEPENSES 2017



Charges à caractère général : eau, électricité, fournitures de petit équipement, contrats de prestations (Francas + animateurs des TAP), assurances....

Charges de personnel : salaires + cotisations + assurance des employés communaux

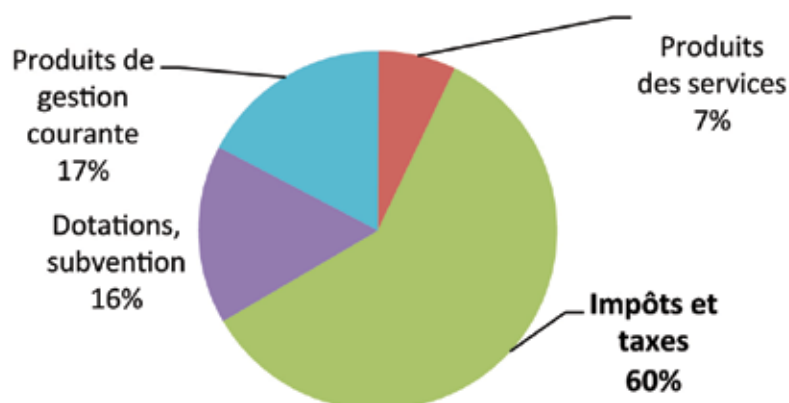
Autres charges de gestion : subventions des associations, indemnités des élus, adhésions diverses (RAM, SDEPA, IDELIS, Centre de loisirs Artigueloutan...)

Charges financières : intérêts des emprunts

Atténuation de charges : remboursement de salaires, aides de l'Etat



RECETTES 2017



Produits de gestion courante : location du foyer municipal et de l'appartement communal

Produits des services : concessions funéraires, cantine, garderie

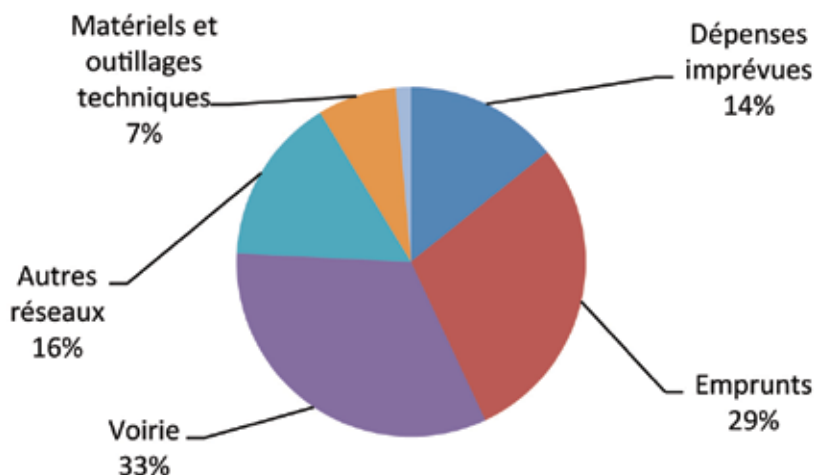
Impôts et taxes : taxe d'habitation (taux : 9.92%), taxe foncière bâti (11.87%), taxe foncière non bâti (39.55%), dotation de solidarité communautaire, autres taxes.

Dotations, subventions : dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, aide de l'Etat de la CAF pour le Temps d'Activités Périscolaires

BUDGET COMMUNAL

- une section **INVESTISSEMENT** qui comprend les recettes et les dépenses (travaux et/ou achats d'équipement engagés ponctuellement pour valoriser durablement le patrimoine communal).

DEPENSES 2017



Emprunts : amortissement des emprunts

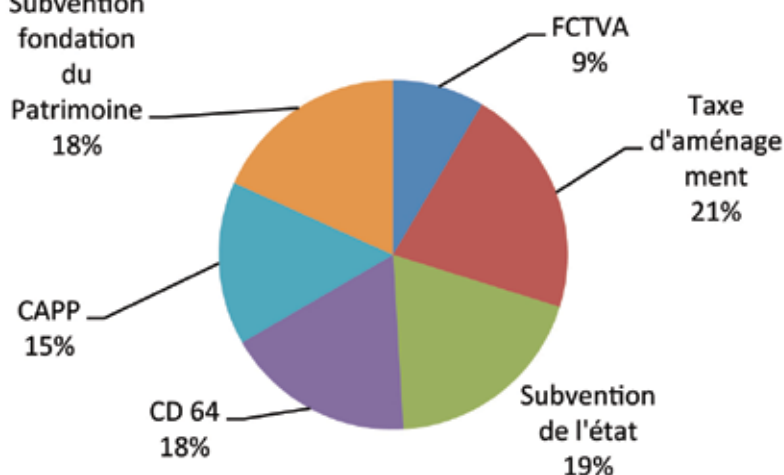
Matériel / Outillage : remorque, nettoyeur haute pression, lave-vaisselle foyer, matériel informatique, aire de jeux

Autres réseaux : extension réseau chaleur école, borne incendie

Programme voirie : trottoir RD 38, réfection de certaines voies



RECETTES 2017



FCTVA : récupération de la TVA sur les investissements n-2

Taxe d'aménagement : taxe communale sur les constructions (taux :5%)

Subvention de l'Etat : solde subvention rénovation école (travaux 2016), aire de jeux

CD 64 (Département) : solde subvention rénovation école (travaux 2016)

CAPP (Agglomération de Pau) : solde subvention rénovation école (travaux 2016)

Paroisse / Fondation du Patrimoine : rénovation des peintures de l'église (travaux 2016)

Depuis 3 ans, malgré une maîtrise des dépenses, nous constatons que la capacité d'autofinancement de la commune s'amenuise. En effet, la réforme des rythmes scolaires imposée par l'Etat (Temps d'Activités Périscolaires) représente une lourde charge pour notre commune (18.000 €/par an, aides de l'Etat déduites). A cela, s'ajoute une dépense supplémentaire liée au fonds de péréquation intercommunale (fonds de solidarité reversé par les intercommunalités dites « riches » à celles dites « pauvres) qui depuis sa mise en place par l'Etat en 2014 a augmenté de 61%. Dans un même temps, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat continue de diminuer tous les ans (-32% depuis 2014).

Par conséquent, les investissements de la commune sont directement impactés.

La vie du Village



Vœux du village



La traditionnelle cérémonie des vœux qui rassemblait cette année, associations, entreprises, commerçants, corps enseignant, agents communaux et les divers bénévoles, a été l'occasion d'accueillir et de présenter au village la famille ABDALLA SAMI qui a fuit l'Irak.



Conférence « Prévention aux arnaques et cambriolages » devant une assistance très attentive.

Repas des Aînés

Comme toujours, les aînés n'ont pas hésité à donner de la voix en fin de repas.



ALECS



Tous nos artistes peintres ont présenté leurs ouvrages riches en couleurs et d'une grande qualité. L'atelier loisirs créatifs, créé en début d'année s'est joint à cette exposition et a pu montrer de belles réalisations.

Association des Retraités et Sympathisants de Sendets (A.R.S.S)



Equipés pour visiter la salle de la VERNA (la plus grande salle souterraine aménagée dans le monde).



Au mois de Mai, découverte de Peniscola (Espagne).

La vie du Village



APEES



Les conditions climatiques capricieuses n'ont pas eu raison du vide-grenier organisé par l'APEES.



Ils étaient très nombreux à être venus tenter leur chance, à vouloir repartir avec le gros lot !

SENDETS RANDO



Ballade en plaine....



...et en montagne

Anciens combattants 8 Mai 2017



Cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1945, en présence des enfants de l'école.

ASSS (Association Sendets Sport et Solidarité)



Belle participation à la 4^{ème} édition des Foulées Amicales pour la bonne cause (bénéfices reversés à l'association les Amis des Enfants du Monde).



MERCI EMMANUELLE !



FÊTE DE L'ÉCOLE

Cette année, les parents ont embarqué dans le merveilleux monde des contes. Du « Petit Chaperon rouge » au « Loup et les 7 chevreaux » en passant par « Hansel et Gretel » et enfin « Alice au pays des Merveilles », les enfants et toute leur spontanéité ont enchanté le public venu nombreux pour les applaudir. Une belle fête empreinte d'émotion lorsque tous les anciens élèves de l'école sont venus rendre un hommage à Emmanuelle FAVRETTO qui quittera notre école cette fin d'année scolaire.

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Depuis le 2 MAI 2017, un nouvel outil numérique d'inscription et de réservation a été mis en place. Toutes les démarches liées aux services périscolaires doivent donc être effectués en ligne (sur site communal) par les parents dans les délais impartis. Pour rappel, toutes modifications et informations importantes sont communiquées par mail aux familles.

Calendrier scolaire 2017-2018

Rentrée scolaire 2017	Lundi 4 Septembre 2017
Vacances de la Toussaint	Vendredi 20 Octobre 2017 Lundi 6 Novembre 2017
Vacances de Noël 2017	Vendredi 22 Décembre 2017 Lundi 8 Janvier 2018
Vacances d'Hiver 2018	Vendredi 9 Février 2018 Lundi 26 Février 2018
Vacances de Printemps 2018	Vendredi 6 Avril 2018 Lundi 23 Avril 2018
Vacances d'Été	Vendredi 6 Juillet 2018

*En 2018, il n'y a pas de pont officiel de l'Ascension.

• Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Pour la quatrième année consécutive, le TAP va se dérouler les lundis, mardis et jeudis de 16h à 17h et sera payant (1€/enfant/TAP). La poursuite de ce dispositif reste conditionnée au versement de l'aide de l'Etat d'un montant identique

• La garderie scolaire :

* Horaires : de 7h30 à 8h45 le matin ; de 11h45 à 12h30 le mercredi, de 17h00 à 18h30 le lundi, mardi et jeudi ; et de 16h00 à 18h30 le vendredi.

* Tarif : 1 € pour le matin et 1 € pour le soir, de 0,50 € pour le mercredi. La garderie est gratuite pour les foyers non imposables et à partir du 3ème enfant scolarisé. Le premier quart d'heure de garderie est gratuit pour toutes les familles.

• Cantine Scolaire :

Depuis le 1^{er} Janvier 2016 le prix du repas à charge des parents est de 3.09 €.

JAZZ' IN SCHOOL

Le dimanche 4 Juin 2017, les élèves de CM1/CM2 ont eu la grande chance de se produire sur la scène du Zénith de Pau dans le cadre du projet JAZZ'IN SCHOOL organisé par l'association « Musique en milieu scolaire », présidée par Isabelle MANEVEAU. Tout au long de l'année scolaire, les enfants ont appris 10 chansons sur le thème « Un prénom, une histoire » et ont proposé de magnifiques interprétations de Nathalie (G. Bécaud), Diego (M. Berger), la ballade de Jim (A. Souchon), Marcel (R. Luce)...entre autres. Une belle expérience, un moment merveilleux et émouvant pour le public.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Du fait de la publication tardive du décret permettant de demander une dérogation pour modifier les rythmes scolaires, la semaine de 4.5 jours est maintenue pour la rentrée de Septembre 2017.

**Rentrée
2018**

Il n'est pas encore trop tard !

Pensez à inscrire les enfants nés en **2015**
auprès de la mairie au **05.59.81.78.98**

INFOS PRATIQUES

SERVICES

Assistantes maternelles agréées :

Mme AMOROS - 19, Chemin du Pont-Long
Port : 06.41.45.60.09

Mme ARROW - 12, chemin de la Paix - Port : 07.86.39.90.19

Mme DOMENGE - 46, avenue du Béarn - Port : 06.29.96.05.49

Mme LASIERRA - 6, Impasse des Fougères - Tél. : 05.59.84.26.64

Mme Danièle MARQUE - 38, rue Lapeyrade
Tél. : 05.59.81.84.62 ou 06.43.22.52.66 - dany.marque@orange.fr

Couture et retouches

(Retouches, confection, rideaux, tous travaux de couture)

Anne NUNES - rue de la Lanne

Port : 06.45.05.07.46 tous les jours sur RDV

Steph.net et Services (Aide à la personne, Entretien des extérieurs, Petits travaux) Agréée « Services à la personne » :

Mme MARRIMPOUEY - 15, rue Yanoulet - Tél. : 06.26.91.61.83

Cabinet de Réflexologie plantaire :

Mme Marcelle BEAUDREY - 12, rue Sarabat

Tél. : 05.59.81.77.71 ou 06.32.01.33.94

COMMERCES

Boulangerie BERGOULI : 2, rue du Centre - Tél. : 05.59.81.71.01

Restaurant LE TISON : 6, rue du Pic du Midi - Tél. : 05.59.81.81.60

DRAGON DE JADE : Plats asiatiques faits maison
22, rue Lapeyrade - Tél. : 06.68.32.10.38

TOUS LES VENDREDIS

devant la boulangerie BERGOULI :

- **SANTOLARIA Casimir** - Apiculteur vente directe : miel, pollen, pains d'épices (le samedi matin marché d'Idron) - 18, chemin de Cami-Salie - Tél. : 05.59.81.80.05 - casimir.d@orange.fr
- **Ets CAZENAVE** (Boucher-Charcutier)
- **Madame VIGNEAU** : coiffeuse ambulante sera présente, un vendredi sur deux, sur le village de 9h à 19h (07.69.00.36.92)

GÎTES

« La Margelle » (chambres d'hôtes) :

M. et Mme Jean-Michel BAUX - 6, rue Henri IV

Tél. : 05.59.81.73.19 - Mail : roseline.bauxlequeu@orange.fr

M. et Mme ROUVRAIS : Gîte (6-8pers.-3 chambres) - 44, rue des Artigues - Tel : 06.20.65.50.32

ENTREPRISES

Artisan d'Art : M. VERDUGAUD - Cami Dou Bos

Tél. : 05.59.81.74.05

A.T.E (ASSISTANCE TECHNIQUE ETANCHEITE) :

Gérant M. DA SILVA José Manuel - 14 bis, Chemin de la Paix

Tél. : 05.59.21.53.50 - sarl.ate.dasilva@orange.fr

C'VITAL : Coordonnateur SPS (Sécurité Prévention Santé) :

M.VITAL - 1, rue Sarabat - Tél. : 05.59.81.78.02

2D TOITURE (Charpentier-couvreur-démoussage) :

M. DENIS, 11 Cami Salié - Port : 06.83.41.78.46 - 2dtoiture@gmail.com

D.H.P. Nettoyage Industriel & Assainissement :

M.CAZENAVE - 42 avenue du Béarn - Tél. : 05.59.81.76.77 ou

06.12.06.33.61 - Fax : 05.59.81.87.53 - dhp.assainissement@orange.fr

ECTMD (Expertises Conseils Transports Marchandises

Dangereuses) :

M. ROUSSEAU - 9, rue du Pic du Midi - Port : 06.85.04.08.39

GARAGE AUTO :

M.SAINT-MARTIN - 1, Cami Dou Bos - Tél. : 05.59.81.70.97

GELLENONCOURT Dominique

(travaux divers de bricolage - Chèques CESU acceptés) :

27, route de Morlaàs - Tél. : 05.59.81.77.54

HOME RENOV' (Tous travaux de rénovation intérieur et extérieur) : 34, rue de la Castagnère - Tél. : 06.35.46.69.12

J3.64 (Jean-Jacques JOSSET) : Espaces verts, abattage, bois de chauffage 29, route de Morlaàs - Port : 06.79.79.96.63 - j3.64@live.fr

LES SOURIS DU NIDO (micro-crèche) :

Mme CLEMENT - 2, rue Henri IV - Port : 06.38.84.31.54

OWENS & Co Traduction et Interprétariat (Toutes

langues et domaines) : Mme OWEN - 42 avenue du Béarn

Tél. : 05.59.81.86.88 ou 06.18.96.90.20 - owensandco@orange.fr

PAYS-CITE (Architecte DPLG urbaniste qualifiée) :

Mme MAGNOU - 14, rue Henri IV - Tél. : 05.59.77.30.44

PYRELEAN 64 (Photographie aérienne par drone) : Mathieu

ROUMEGOUX - 6, Impasse de Mariouline - Port : 06.06.64.99.99

SARTHOU MENUISERIES (Neuf et Rénovation, Agence-

ment - Bois, Alu, PVC - Pose, Négoce, Fabrication) : 65, route

de Morlaàs - Tél. : 05.59.81.76.54 - eric.sarthou@orange.fr

TAXIS DE L'OUSSERE (transports par taxis de malades assis

toutes distances 7j/7) : Mme GASSION Claudine

8, rue de la Lanne - Tél. : 05.59.81.84.63 ou 06.67.21.33.33

claudine.gassion@bbox.fr

TAXI SENDETS (7j/7) : Transport de malades assis

1, Impasse du Pic du Midi - Port : 06.16.65.79.71

TAXI DES PYRENEES (Tous transports) : SAINT-CRICQ Fabienne

9 chemin Germain Latapie - Port : 06.79.94.05.03

fabsaintcricq@orange.fr

SCHUMACHER ENTREPRISE (Travaux d'espaces Verts) :

M. SCHUMACHER Chemin de la Paix Tél : 06.24.17.89.87

SANTE CONSEIL ET DEVELOPPEMENT (Stratégie et

développement / organisation structures) : Michel PEYROUTOU -

21, rue Lapeyrade - Tél: 06.08.30.98.17—Fax : 05.59.77.30.90

Retrouvez toutes ces informations
sur notre site :

www.sendets-64.fr



A.R.S.S :

Visite du centre de tri de Sévignacq

Journée de recyclage (permis de conduire)
en auto-école

ALECS :

Transhumance le 10 Septembre 2017

Septembre, reprise des activités (architecture, anglais, généalogie, peinture à l'huile, bureautique, image numérique, gymnastique, scrabble, sophrologie, yoga et théâtre pour enfants 7-14 ans)

APEES :

Café de l'amitié offert aux parents
le jour de la rentrée

8 Octobre 2017 : Raid sportif

SENDETS RANDO :

Ballades en Plaine le Mardi

Randonnées en Montagne le Samedi

Du 9 au 16 Septembre : voyage en Alsace

U.S.S :

Loto en novembre

FÊTES PATRONALES

SAMEDI 12 AOÛT 2017

Repas du village animé par « Les Allumettes »

DIMANCHE 13 AOÛT 2017

Tournoi de foot l'après-midi

MARDI 15 AOÛT 2017

Messe solennelle suivi du dépôt de gerbe

Apéritif

Concours de pétanque l'après-midi

NUMÉROS UTILES



Pompiers : 18

SAMU : 15 ou 112

Gendarmerie (Morlààs) : 05.59.33.59.70

Groupe scolaire : 05.59.81.70.30

EDF

(Service Client du lundi au samedi de 8h à 21h) :
09.69.32.15.15

Correspondant de Presse :

La République des Pyrénées :
Bernard CASSOU : 06.76.76.98.63

Bonnes
vacances
à tous